Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 48 (1954)

Artikel: Enigme et aventures : l'abbé Pierre-François Favre (1706-1795)

Autor: Perrochon, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128044

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enigme et aventures : L'abbé Pierre-François Favre (1706-1795)

Par HENRI PERROCHON

Notre pays a compté bien des abbés Favre. Plusieurs furent natifs du Gros-de-Vaud, ainsi ce Pierre-François, dont l'existence curieuse va retenir notre attention [1].

Pierre-François Favre, fils de Charles-Nicolas, appartenait à une famille que l'on rencontre déjà à Echallens avant 1540 ; il naquit à Bretigny le 6 août 1706. Il fut baptisé à Assens par le curé Joseph Monney, qui lui donna sans doute ses premières leçons. Bretigny-Saint-Barthélemy fit jusqu'au début du XIXe siècle partie de la paroisse catholique d'Assens, et les protestants depuis 1640 étaient rattachés — ils le sont encore — à la paroisse d'Oulens.

Ce sont de petits villages enfouis dans la verdure et au lointain passé. Il fut un temps où Goumoens-le-Châtel, devenu Saint-Barthélemy, du nom du patron de sa chapelle, Goumoens-le-Jux et Goumoens-la-Ville faisaient partie de la même seigneurie. Goumoens-le-Châtel était le centre administratif et Goumoens-la-Ville le centre paroissial, Echallens, Oulens, Villars-le-Terroir, Penthéréaz étaient sous la même domination familiale. Les de Goumoens étaient des seigneurs puissants. Comme leur famille avec les ans devint nombreuse et que chaque branche voulait avoir son château et sa seigneurie, on en vint à semer de manoirs le territoire. Après le château de Saint-Barthélemy, qui date du XIIIe siècle, on construisit en bas de la colline le Châtel-Dessous. Dans une presqu'île du Talent on bâtit le château de Goumoens-le-Jux. Ces nobles maisons eurent une

[1] Sur l'abbé Favre : Dr BERCHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*. Fribourg 1862, III, p. 173 s. — A. DAGUET, *Histoire de la Confédération suisse*. Neuchâtel 1861, 5e éd., p. 438 s. — DE MONTET, *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*. — J.-J. BERTHIER, *La baronne d'Olcah*. Fribourg 1894. — MAXIME REYMOND, *L'Eglise catholique de Lausanne*. Lausanne 1913. — Princesse SAYN-WIGGENSTEIN-SAYN, *La baronne d'Olcah*. Lausanne 1910.

fortune diverse. Celui de la presqu'île fut victime des guerres de Bourgogne. De celui de Goumoens-la-Ville subsiste une tourelle. Le Châtel-Dessous tomba en décrépitude et disparut au siècle dernier. Un autre s'est transformé en auberge communale. Et Goumoens-le-Châtel, dit Saint-Barthélemy, est aujourd'hui un centre d'éducation d'enfants retardés, dirigés par des anthroposophes.

Ce manoir a résisté aux siècles. Les Confédérés l'incendièrent partiellement lors des équipées bourguignonnes. Les Bourla-Papey lui firent subir des outrages. Des constructions nouvelles modifièrent sa silhouette. Propriété des de Goumoens, fief de Jean d'Amman de Rue, des d'Alt, des d'Affry, il a appartenu après la Révolution aux Panchaud de Bottens, aux de Lessert, aux Bonstetten, aux de Cerjat. Sur son mamelon ombragé il est un des rares vestiges seigneuriaux du moyen âge dans le Gros-de-Vaud, dont il est une curiosité.

Ce n'est pas le seul monument intéressant. Il y a la chapelle que les moines de Romainmôtier firent construire au XIe siècle pour les besoins de colons qui cultivaient les terres appartenant au monastère. Les de Goumoens en devinrent propriétaires avec l'obligation de la faire desservir. Le curé d'Assens s'en chargeait. Vers 1530 encore, dame Peronnette fonde une donation pour que chaque dimanche la messe y soit dite. Après la Réforme le sanctuaire tombe en piteux état. Berne le fit reconstruire par le bailli de Romainmôtier comme temple, mais en laissant l'usage aussi aux catholiques, pour le jour de la Saint-Barthélemy, le 24 août, et de la Saint-Sulpice, le 19 janvier. On y venait de loin. La journée se terminait par des jeux et des danses. Pendant quelques générations tout alla bien. Le pasteur d'Oulens faisait son prêche dominical et ses catéchismes, le curé d'Assens disait les deux messes annuelles. L'un et l'autre jouissaient des revenus des donations. Par le hasard des changements de seigneurs et de coseigneurs, il arriva que le seigneur de Bretigny, un Polier de Vernand, protestant, payait au curé ses honoraires de messes, tandis que le châtelain de Saint-Barthélemy, d'Amman, catholique, fournissait au prédicant le demi char de vin de Lavaux qui lui revenait pour ses prêches. Puis la situation se compliqua. Les fêtes patronales prirent une ampleur qui déplut aux protestants. Un curé particulièrement zélé ajouta à sa messe une procession avec gonfanons déployés ; il se mit à bénir le blé, le vin et l'eau au son de la cloche, il chanta les vêpres. Cela devint occasion de pèlerinage. Aux cérémonies pieuses s'ajoutèrent des réjouissances profanes. Les pasteurs s'aperçurent que leurs paroissiens se mêlaient

aux voisins catholiques, buvaient du vin bénit et dansaient au mépris des lois consistoriales. Ce fut un scandale. Le régent protestant prit la clé du temple pour empêcher le curé de sonner la cloche. Les pasteurs multiplièrent à Berne leurs protestations indignées. Le curé, de son côté, augmentait ses prétentions. Dûment sermonés de part et d'autre, et saisis d'un saint zèle, les fidèles menaçaient de régler le différend par les armes. Berne interdisait toute manifestation catholique dans le temple arguant que c'était un édifice protestant et qu'à peine une parcelle d'un pan de mur remontait à la construction monacale. Fribourg — on était dans un balliage commun — protestait. L'affaire de la chapelle de Saint-Barthélemy devint une affaire d'importance. La Suisse entière fut alertée et divisée. La Diète délibéra longuement de ces querelles confessionnelles. En 1678 un concordat fut enfin signé à Morat. La chapelle restait protestante, sauf deux jours par année et le curé d'Assens pourrait y dire la messe sur une table qu'il apporterait avec lui [1].

Après la Révolution, le Gouvernement helvétique autorisa les catholiques à exercer leur culte dans le temple. La confrérie protestante avait donné un préavis favorable. Un autel y fut établi dans une armoire fermée pendant les offices des protestants. Puis les catholiques construisirent une église. Mais de nos jours encore des messes basses ont lieu dans la chapelle les deux jours de fêtes patronales et aussi le lundi des Rogations, et le curé de Saint-Barthélemy a la clé de l'armoire qui contient l'autel.

Le concordat moratois marqua dans ces villages un apaisement. Déjà en 1681 on voit le curé et le pasteur s'entendre pour dénoncer au bailli d'Echallens un cabaretier qui vendait du vin le dimanche au grand dam de leurs ouailles qui s'enivraient en commun.

Pierre-François trouva un complément d'instruction au château de Saint-Barthélemy auprès du colonel d'Alt, que séduisait son intelligence précoce. Le baron d'Alt de Tieffenthal, ancien lieutenant général auprès de l'empereur et avoyer de Fribourg de 1737 à 1770, était un homme pieux et populaire. Ce fut un grand magistrat. Instruit

[1] Cf. Em. Dupraz, *Conflit religieux au XVIIe siècle entre Berne et Fribourg au sujet de la chapelle de Saint-Barthélemy*. Revue d'histoire ecclésiastique suisse 1909, III, p. 175 s. — H. Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*. Lausanne 1928, II, p. 278 s. — H. Perrochon, *Saint-Barthélemy, ombres savantes et galantes*. Revue historique vaudoise 1936. — Archives de l'Evêché, Fribourg. — Archives de l'Etat, Fribourg. — Archives cantonales, Lausanne.

et érudit, il écrivit un ouvrage monumental, une *Histoire des Helvétiens*, dont à Paris Fréron, celui que Voltaire cribla de ses épigrammes, loua la beauté. Une beauté souvent confuse. Par ses fonctions, d'Alt connaissait des documents importants, dont il fit son profit, mais il avait pour la fable un goût inquiétant. Il affirme que les Suisses descendent d'Hercule, fuyant la malheureuse Troie et abordant près d'Ouchy. Là, où il n'y avait alors que des forêts sauvages, Hercule s'était construit une hutte de branchages, puis un fort. Son fils Lémanus avait donné son nom au lac. Un de ses petits-fils, Helvetus, s'éprit de la belle Aventica. Ses frères Allobrox et Sequanus furieux de l'ascendant que celle-ci avait pris sur leur frère, la souffletèrent au cours d'une discussion familiale. Pour plaire à sa femme, Helvetus se brouilla avec eux ; Sequanus dut partir en Bourgogne, Allobrox en Savoie. Helvetus devint seul maître de l'Helvétie et il construisit Avenches en l'honneur de son épouse adorée. Un de leurs fils, Tigurus, fonda Zurich, un autre, Turgoyus, la Thurgovie, etc. Avec une érudition inlassable et jamais à court, d'Alt poursuit son récit des princes troyens à l'époque moderne. Sa compilation ne fut pas sans influence sur Jean de Muller. Auprès du colonel d'Alt, le jeune Favre prit le goût des fréquentations aristocratiques, le désir de se cultiver, l'amour des histoires érudites et point exemptes d'imagination. Il admira en d'Alt l'art de gouverner avec fermeté, mais aussi avec aisance et élégance, et cette admiration, il la reporta plus tard sur certains baillis bernois. Enfin à d'Alt il dut une certaine conception des rapports de l'Eglise et de l'Etat, souverains dans leur domaine propre. L'avoyer, si pieux, ne renvoya-t-il pas des cures de Vaulruz et de Sâles des prêtres aux tendances théocratiques ?

Comme plusieurs prêtres du diocèse de Lausanne au XVIIIe siècle, Favre fit ses études en Avignon, où un natif de Charmey, l'abbé Villermauler, dirigea le Séminaire Saint-Charles. Il fut ordonné par l'archevêque d'Avignon en 1731. Maître des cérémonies des clercs au Séminaire d'Avignon, vicaire à Pausillac, chanoine à Laudun, chapelain de la puissante famille de Brancas, il prêcha des missions en Languedoc, à Rochefort, à Montfaucon. Le P. Bridaine, le fameux prédicateur, l'avait en particulière estime. Il rêvait d'un ministère encore plus conquérant. Il avait décidé de partir en Angleterre ou en Hollande. L'archevêque d'Avignon, à qui il confia ses desseins, fut d'avis qu'il ferait mieux de suivre en Cochinchine un prélat avignonais, Mgr Elzéar

François de la Baume. « Vous êtes jeune, plein de santé, de bonne volonté et tout propre à lui rendre les plus grands services. Je suis sûr qu'il sera enchanté de vous avoir à sa suite. »

D'une vieille famille d'Avignon, où il était né en 1679, Mgr de la Baume avait fait ses études au Séminaire Saint-Charles ; il avait prêché en Languedoc, en Dauphiné et en Provence. Prévôt de la cathédrale, il s'était distingué durant une épidémie de peste et pour récompenser tant de mérites, Benoît XIII l'avait fait évêque d'Halicarnasse et assistant au trône pontifical. Clément XII, las d'entendre les échos des querelles qui divisaient les missionnaires de Cochinchine, l'avait chargé d'aller enquêter dans ces terres lointaines. Malgré son âge, il avait 58 ans, il se préparait à partir sans se douter qu'il devait mourir au cours de sa mission, saintement comme il avait vécu.

D'entente avec son ami, l'abbé Gérovin, Favre se décida à suivre le conseil de l'archevêque. Mais auparavant il vint en Suisse dire adieu à ses parents qu'il n'avait pas revus depuis plus de dix ans. Il passa l'été à Saint-Barthélemy « sa chère patrie ». Malgré les occupations que MM. les curés lui procurèrent, malgré le plaisir de se retrouver au sein de sa famille, auprès de « parents qui me seront toujours infiniment chers », il ne goûtait que des douceurs momentanées. « Toujours mon imagination me transportait aux Indes. M. le colonel d'Alt s'en aperçut un jour : « Je le vois bien, vous regrettez le Languedoc. Saint-Barthélemy ne semble plus pour vous qu'un exil ! » Comme de tout temps je connaissais sa piété et son bon cœur, je lui ouvris le mien et lui fis part de mon projet. Il lui déplut d'abord. « J'admire, me dit-il, votre zèle. Seriez-vous le premier Suisse destiné aux Missions des Indes ? Mais aurez-vous assez de courage et de force pour entreprendre une navigation de cette espèce ? Avez-vous bien réfléchi sur les dangers et les travaux que vous allez essuyer ? — J'ai tout prévu, lui répondis-je. Rien ne saurait m'arrêter, et j'espère que la grâce de Dieu me soutiendra partout. » A ces mots, il m'embrassa et me confirma dans mes saintes résolutions. »

Après avoir pris congé de ses parents et de l'avoyer, Favre alla à Fribourg demander à l'évêque son assentiment et sa bénédiction. Mgr Claude-Antoine Duding lui accorda volontiers l'un et l'autre. En relation avec le cardinal de Polignac, ancien chapelain de l'Ordre de Malte, Mgr Duding dirigeait son diocèse d'une main ferme. Le chapitre de Saint-Nicolas et le Gouvernement de Fribourg en firent parfois l'expérience. Prélat zélé, auteur d'un nouveau catéchisme, de nom-

breux traités, prêchant beaucoup ; il eut sans doute de la sympathie pour ce jeune prêtre partant pour l'Asie lointaine, et l'abbé Favre conserva toujours à cet évêque un souvenir reconnaissant.

De retour à Laudun, Favre remit son bénéfice à l'abbé de Brancas, qui le lui avait octroyé trois ans auparavant. En octobre 1737, il est à Paris avec Mgr d'Halicarnasse, qui dîne chez la reine ou chez le cardinal de Fleury. Le 3 octobre, le prélat officie pontificalement chez les Jésuites, devant le nonce, l'archevêque de Cambrai, quatorze évêques, et le P. Tournemine offre un déjeuner de quatre cents couverts « avec profusion et délicatesse ». A Port-Louis, en attendant de s'embarquer, les voyageurs logent chez Mme de Survilles, la « mère des missionnaires ». Mgr d'Halicarnasse prêche l'Avent dans l'église paroissiale et l'abbé Favre dans divers couvents.

Le séjour en Cochinchine dura jusqu'en 1742. Après la mort de son maître, Favre y fut provisiteur apostolique. Rentré en septembre 1742, il passa à Paris. Puis il gagna Avignon avec l'abbé de la Baume, neveu de l'évêque, « jeune homme qui promet par son esprit vif et ses belles manières. » Il séjourna auprès de la mère de ce charmant Eliacin, « accablé de politesse et toujours occupé à raconter notre histoire à une foule d'amis et de curieux ». A Paris il avait vu le nonce Crescenci, « seigneur de belle figure et d'un esprit encore plus aimable ». En décembre, Favre est à Rome, où des rapports peu favorables des Jésuites l'ont précédé. Mais le Pape lui témoigne beaucoup de bonté. Il loge au couvent de Pont-Sixte, dont le régime austère n'est pas pour rétablir une santé délabrée par de si longs voyages. Les titres de protonotaire apostolique et de chevalier de l'Eperon d'or le comblent. Il est nommé procureur général des Missions étrangères de Paris. Il entretient des relations amicales avec divers religieux, Capucins ou Dominicains. Mais comme il a pris violemment position contre les méthodes de certains missionnaires jésuites et dans la question alors brûlante des rites asiatiques, ses rapports avec la Compagnie de Jésus sont de plus en plus tendus. Pensant avoir quelque paix de ce côté et pouvoir en Suisse achever un livre où il laisserait impunément libre cours à son inimitié et à ses indignations, il regagna son pays. Il pensait, comme le lui disait un ami, qu'un chien aboye sur son fumier plus hardiment qu'ailleurs.

Dans son village de Bretigny, Favre composa ses *Lettres édifiantes et curieuses sur la visite apostolique de M. de la Baume, évêque d'Hali-*

carnasse à la Cochinchine en l'année 1740, où l'on voit les voyages et les travaux de ce zélé prélat, la conduite des missionnaires jésuites et de quelques autres, par M. Favre, prêtre suisse, protonotaire apostolique et provisiteur de la même visite. A Venise chez les frères Barzotti, à la Place Saint-Marc. Ce Venise était en réalité Neuchâtel, où la première édition de l'ouvrage parut en 1746.

Avec « toute la simplicité et la candeur d'un Suisse, qui est peu capable d'orner et encore moins d'altérer la vérité », le provisiteur, en dix-neuf lettres dédiées à son protecteur le marquis de Nicolaï, narre les malheurs de Mgr d'Halicarnasse et ceux de son secrétaire, et il accuse les Jésuites de subordination, trahisons, falsifications, connivences, calomnies, outrages, idolâtrie, superstitions, usure, commerce honteux qu'on ne doit nommer, vengeances outrées, cruautés inouïes, orgueil insupportable, abus des confessions et autres sacrements, vanités scandaleuses, mépris des bulles du Saint-Siège, discours injurieux envers des têtes couronnées, etc. Le tout avec une accumulation de faits et sur un ton tour à tour ironique et indigné.

Le livre fit beaucoup de bruit, et spécialement à Fribourg, d'autant plus que dans une note, il était question de méfaits imputés aux Jésuites en résidence sur les rives de la Sarine, d'un bien enlevé par eux aux héritiers de M. Gottrau de Léchelles, du magot de M. Castella, dont ils se seraient emparés et qui aurait dû revenir aux membres de cette illustre famille, de la cassette de Mme de Buman, dont s'était trouvé privé M. l'avoyer son époux.

Interdit par l'évêque, Mgr de Boccard, le livre fut brûlé par ordre du Petit Conseil sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Fribourg, le 16 avril 1746, jour de la foire, et non le 4 mars comme l'indique de Montet dans son *Dictionnaire*.

Pendant dix ans, une longue dispute entre l'abbé Favre et Mgr de Boccard déroula ses péripéties. « Boccard, dit le Dr Berchtold dans son *Histoire* de Fribourg, eut le triste honneur de faire cause commune avec les Jésuites pour opprimer un prêtre honorable qui avait voulu se soustraire à leur influence. Nous voulons parler de l'abbé Favre d'Assens. » L'affirmation de Berchtold sent évidemment les luttes du milieu du XIXe siècle. La question est moins simple.

Sur le fond même du problème, il faudrait évoquer tant de livres pour ou contre les méthodes des missionnaires jésuites en Asie, pour ou contre les rites chinois. L'abbé Michel Villermauler de Charmey, qui, en Avignon et au Canada, fit une longue carrière et appartenait

aux prêtres de Saint-Sulpice, avait, en 1733, publié des *Anecdotes sur l'Etat de la Religion dans la Chine ou relation du cardinal de Tournon, patriarche d'Antioche, visiteur apostolique avec pouvoir de légat a latere à la Chine.* Villermauler avait été accusé de calomnie par le P. de Gorville. Il avait répliqué, et de Gorville aussi... Tout cela dépasse notre sujet et notre compétence.

Les deux personnages en lutte ne manquent pas de relief. Mgr de Boccard, qui avait comme Favre fait ses études en Avignon, était fils d'un lieutenant général au service de France, qui avait assisté au siège d'Ypres, à la bataille de Fontenoy, et avait été gouverneur en Hollande pour Louis XV. L'évêque était de noble allure, très ancien régime, d'une érudition aimable. L'abbé Favre était singulièrement retors et ses pamphlets présentent un mélange de roublardise et de sincérité, curieux sinon toujours édifiant [1].

Les Lettres édifiantes et curieuses condamnées à Rome le 16 juin 1746, eurent une seconde édition en 1753, enrichies de nouvelles observations, suivies de *Lettre* du P. Norbert, Capucin, et de deux *Mémoires apologétiques*, l'un écrit en 1747, l'autre en 1752. Le tout agrémenté d'une préface-lettre d'un Franc-comtois à un prélat d'Italie, où l'abbé Favre est qualifié « d'homme de tête, de Suisse au grand courage ». Rome qui l'attendit avec empressement, le regarda comme un second Noé échappé du déluge. Benoît XIV qui venait de donner sa Bulle *Ex quo singulari*... le reçut avec des marques de bonté et de joie toutes particulières ». Sa Sainteté établit une compagnie de cardinaux qui examinèrent la gestion de Mgr d'Halicarnasse et de son provisiteur et se répandirent en éloges. Seuls les Jésuites furent mécontents. La préface se termine par un parallèle entre noble Favre d'Echallens qui secourut Pierre de la Baume, évêque de Genève, et son descendant Pierre : « Celui-là soutenait l'évêque de Genève et épousait la cause du Saint-Siège ; celui-ci a surpassé son exemple ; il a suivi jusqu'aux extrémités du monde un autre de la Baume, envoyé par le Vicaire de

[1] Sur les écrits de l'abbé Favre, voir QUÉRARD, *France littéraire*, III, p. 81. — J.-J. SIMLER, *Sammlung alter und neuer Urkunden zur Beleuchtung der Kirchengeschichte vornehmlich des Schweizerlands.* Zurich 1757. Theol., I, p. 159-256 ; Theol., II, p. 565-609. — CARAYON, *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, p. 174, N° 1220. — PICOT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIe siècle*, 3e éd., III, p. 40. — *Nouvelles ecclésiastiques.* Table 1723-1760, I, p. 459, 705 s., 710 s. — LEU, *Helv. Lexicon*, VII, p. 52. Supplément de Holzhalb, II, p. 252. — HERZOG, *Real-Encyclopädie für prot. Theologie und Kirche*, 2e éd. Leipzig 1873, IV, p. 478 s. — REUSCH, *Der Index*, II, p. 776.

Jésus-Christ, pour défendre les intérêts de la religion. Il a accompagné ce visiteur apostolique dans ses travaux jusqu'à sa mort. Il a consommé l'ouvrage que ce zélé prélat avait commencé. Il justifie, même au péril de sa vie, sa mémoire que les Jésuites s'étaient efforcés de ternir par de faux rapports et par des libelles diffamatoires. »

Dans ses *Lettres* peu banales, en un style d'une correction relative, mais rapide, nerveux, vif, l'abbé Favre mêle à ses reproches véhéments et à ses attaques furibondes des descriptions colorées. Il manie l'ironie avec verve et quand il s'apitoie sur les mauvais traitements que subit le digne Mgr d'Halicarnasse, son ton devient sensible ; il relate comment ceux qui le pleurèrent en eurent « mal aux yeux plus d'un mois après ». Puis soudain la phrase se fait incisive : « A l'égard des mariages, ils (les Jésuites) les approuvaient par leur seule présence à la noce, en prenant du bétel avec les nouveaux mariés qui ne venaient pas même à l'église... C'était bien encore pis pour la pénitence : ils donnaient l'absolution à des pécheurs publics, qui continuaient de vivre dans leurs désordres. » Enfin il devient éloquent, et selon toutes les règles que suivaient alors les prédicateurs, quand il s'agit de protester de son attachement au Saint-Siège, de déclarer qu'il est prêt à repartir pour l'Asie et de consacrer ses jours à l'évangélisation des païens et d'appliquer aux adversaires de Mgr d'Halicarnasse et aux siens les remontrances que le prophète Isaïe : « Vos mains sont souillées de sang... Vous ne publiez que des mensonges... Vos pieds courent pour faire le mal. »

Les *Lettres* de Favre ne sont pas sans mérites littéraires. Sur les mœurs asiatiques elles fourmillent de renseignements. Leur auteur était curieux de tout, il savait voir. Evidemment, pour un lecteur moderne, ces sempiternelles luttes entre missionnaires, que leur nationalité ou leur ordre opposent et qui se jouent entre eux tous les mauvais tours possibles, ces conflits entre Mgr d'Halicarnasse et les Jésuites portugais, les démêlés du P. Norbert, Capucin, ou du cardinal de Tournon avec les mêmes Pères, toutes ces querelles défuntes sont lassantes. L'abbé Favre plaide avec passion, mais aussi avec un luxe de détails qui aboutit à la confusion. D'autre part le cardinal de Tournon et l'évêque d'Halicarnasse ont pu mourir au cours de leur mission sans avoir été nécessairement empoisonnés ou rendus malades par leurs adversaires. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Quant à l'abbé Favre, il se donne dans ce long plaidoyer un rôle éminent. Il défend la pureté des rites, la vraie morale, l'orthodoxie de la foi.

Il opère des conversions. Seuls les Jésuites sont rebelles à sa parole. Un bonze abjure ses erreurs après l'avoir entendu. Et que d'autres exploits. Il guérit même une mandarine. Son époux, gouverneur d'une province importante, soucieux de l'état de sa femme, que les médecins indigènes ne parvenaient à guérir, supplia l'abbé Favre de la voir. Favre hésita à exercer un art dont il ignorait les secrets. Mais pour ne pas enlever au mandarin son illusion dans le savoir encyclopédique des missionnaires blancs, ayant d'ailleurs vu d'un premier coup d'œil que la noble dame n'avait qu'une vulgaire indigestion, et, d'autre part, ému par la promesse du mandarin que lui et la mandarine se convertiraient au christianisme en cas de guérison, il se décida à opérer. Il fit prendre à la malade deux pilules inoffensives et des gouttes d'eau de mélisse dans du vin de Xérès. En quelques minutes la mandarine fut soulagée. Une heure après elle prenait son thé avec force pâtisseries. Ses médecins chinois étaient stupéfaits. Le mandarin offrit alors au guérisseur, sur un plateau, une somme d'argent considérable. Mais comme le couple mandarin différait sa conversion et la remettait à des temps lointains, le provisiteur n'accepta pas le cadeau et quitta avec dignité le palais gouvernemental.

La première Apologie pour messire Pierre-François Favre, prêtre, protonotaire apostolique et ci-devant subdélégué du Saint-Siège à la Cochinchine nous renseigne sur les débuts des démêlés de celui-ci avec son évêque, des sentences de qui il appelle [1].

Nous y apprenons que le 4 mars 1746, le doyen Rime d'Ependes, qui devint aussi protonotaire apostolique et chevalier de l'Eperon d'or, lui intima l'ordre de se rendre à Fribourg. Favre se mit en route sans tarder. Le 6 mars Mgr de Boccard l'informait que les Jésuites se plaignaient de lui et des Pères capucins. Il lui demandait des nouvelles de son livre. Le 12, Favre apportait le premier exemplaire, sorti de presse, à l'évêque, qui reçut l'auteur avec « les démonstrations d'un plaisir infini ». Le 14, Mgr de Boccard mêlait à ses compliments et à ses éloges des craintes ; il estimait que dans ses *Lettres* Favre y allait un peu fort. Il lui rappelait que les Jésuites étaient puissants. Les réponses de Favre ne le convainquirent pas. Les jours suivants il ne

[1] Pour les démêlés de Favre avec Mgr de Boccard, nous complétons les renseignements qu'il fournit dans ses Apologies par ceux que nous livrent une quarantaine de lettres de divers personnages, que possèdent les Archives de l'Evêché à Fribourg et dont nous avons eu communication grâce à l'amabilité de Mgr L. Wæber, vicaire général.

voulut pas le recevoir. Mais, au dire des voisins de l'évêché, les Jésuites ne quittaient plus le prélat. Le 18, il composait une condamnation du livre qui, le dimanche 20, fut lue dans toutes les chaires. Administrateur apostolique et évêque élu, Mgr de Boccard défendait la lecture des *Lettres édifiantes et curieuses* sous peine de pécher grièvement, et il qualifiait cet ouvrage de « satirique, diffamatoire, blessant absolument la charité chrétienne en attaquant effrontément un corps religieux respectable par son zèle et la conduite irréprochable de ses membres ». Il estimait que ce livre était une occasion de scandale et montrait « l'impétuosité et le peu de retenue de son auteur ».

Mgr de Boccard tenait naturellement au courant de cette affaire le nonce Mgr Philippe Acciajuoli, archevêque de Petra. Il lui adressa deux exemplaires de l'ouvrage incriminé. Le nonce, qui avait rencontré une fois l'abbé Favre à Rome, traite de cette affaire dans une longue lettre de Lucerne à l'évêque le 30 mars. Quelques mois plus tard, de Rome, où il était pour quelques jours, il informe, le 10 août, Mgr de Boccard des décisions prises par la Sacrée Congrégation. En marge de cette correspondance, les Archives de l'Evêché possèdent un projet d'enquête. Où vraisemblablement a été fabriqué *hoc pessimum opus?* Où habite D. Favre ? Quelles fonctions remplit-il ? Sous quelle juridiction est-il ? *Hoc tamen omnia sub secreto naturali, donec omnino constet an non sub nomine D. Favre alius calumniator lateat?*

Favre regagna Bretigny, où Mgr de Boccard le faisait surveiller par l'abbé Etienne Sonney, curé d'Echallens de 1744 à 1778. Le 21 avril celui-ci écrivait à l'évêque. « J'ai été plus attentif que jamais à la conduite de M. Favre depuis les ordres qu'il vous a plu m'intimer et en particulier dans les circonstances critiques pour lui... » L'abbé Sonney est d'avis que Favre ne paraît pas touché du bruit que son livre a fait à Fribourg, qu'il raconte qu'il y en a 4000 exemplaires à Paris, sous presse, qu'il est surpris que les Souveraines Excellences prennent pour une attaque personnelle une affaire qui ne concerne que les Jésuites, que ces derniers finiront par être confondus, que le Saint-Père l'a privilégié d'une chapelle épiscopale et par conséquent indépendant de l'ordinaire pour la célébration de la messe, que les lettres que Mgr de Boccard a adressées au Régent de Neuchâtel et à Paris valent à Sa Grandeur la risée de bien des gens, et que, d'ailleurs, étant de mœurs très réglées, de doctrine très catholique, et n'ayant d'antipathie que pour les Révérends Pères Jésuites, il ne craint rien.

Quelque temps après, Mgr de Boccard, ayant reçu la consécration

épiscopale, vint au Gros-de-Vaud pour sa visite pastorale. Par le doyen d'Ependes, il intima l'ordre à Favre de ne pas paraître dans les églises où il officierait. A Assens, Favre demanda audience en accompagnant sa requête de bouteilles de vin d'honneur. Sa Grandeur ne voulut pas le voir, mais par contre reçut avec empressement la visite des ministres protestants du baillage. On ne sait si l'évêque leur offrit le vin du protonotaire apostolique... A Orbe, au sortir d'un repas à l'auberge communale, Mgr de Boccard dit au doyen d'Assens — et cela à haute voix pour être entendu même des laïcs — de défendre à M. Favre l'administrations des sacrements et la prédication, ajoutant que par grâce il fallait lui laisser la messe.

L'abbé Favre ne restait pas inactif. Le 11 juillet, Mgr de Boccard recevait une lettre fort longue du marquis de Nicolaï, à qui étaient dédiées les *Lettres édifiantes*. Il avisait l'évêque qu'il existait réellement et n'était pas une invention de l'abbé, comme le disaient ses adversaires, qu'il était son ami, et l'estimait un homme d'une vertu et d'un mérite distingués, tout de probité et de droiture. D'autre part, une lettre du P. Thasin, Jésuite de Besançon, au Recteur du Collège de Fribourg nous apprend que des recherches ont fait connaître l'existence du marquis de Nicolaï, qu'on l'engagera à rompre avec le sieur Favre en lui représentant qu'il a été trompé par ce prêtre, « on prendra là-dessus les voies les plus efficaces, mais l'opiniâtreté dans une tête de cette espèce est difficile à vaincre ». D'ailleurs, affirme le Père Thasin, ce marquis s'est ruiné par sa mauvaise conduite et vit d'une rente. « Sans se départir des bornes de la douceur, du respect et de la soumission comme il le dit, l'abbé écrivit, en date du 9 septembre, un billet à l'évêque, lui demandant — la santé du doyen d'Assens, M. Gomy, étant rétablie, la permission de quitter Saint-Barthélemy, où sa présence était désormais inutile et de lui envoyer avec son *exeat* sa bénédiction. Le secrétaire de l'évêché, le chanoine Wuilleret, protonotaire apostolique, l'informait le 21 que l'*exeat* ne pouvait lui être accordé avant qu'il ait fait entière soumission et signé une rétractation des erreurs contenues dans les deux volumes des *Lettres* condamnées. Le 8 octobre il faisait écrire à Favre par son secrétaire qu'il lui donnait jusqu'à la Saint-Martin pour rentrer dans le devoir, sinon il serait obligé d'agir selon les pouvoirs qu'il a en mains. Le 9, Favre écrit au secrétaire Wuilleret une lettre où il l'accuse de mensonges et autres méfaits, et le même jour il gratifie l'évêque d'une longue épître, où il estime que ses menaces sont iniques et illégitimes, qu'en sa qualité

de protonotaire apostolique, il n'est pas sous sa juridiction et dépend du Saint-Siège. Il le menace de le dénoncer à Rome et de le faire comparaître avec sa victime. « Cependant, comme c'est en chrétien et principalement en ministre de l'Evangile que je veux me défendre, je vous offre mes petits services, même de vous servir d'aumônier pendant la route. Cela édifiera d'autant plus Rome et le monde que la renommée et peut-être quelque chose de plus m'avait déjà indépendamment de ma volonté mis avec vous pour l'évêché de Fribourg. Votre bourse, quoique bien garnie, sera ainsi épargnée. Je souhaiterais avoir le pouvoir de Josué d'arrêter le soleil qui me quitte et m'oblige à finir cette lettre. J'ai l'honneur d'être... » Et dans un post-scriptum, Favre demandait l'arbitrage d'un homme d'équité ainsi le frère de Sa Grandeur, alors bailli de Bulle, et il suppliait le prélat, s'il lui faisait la grâce de lui répondre, de ne pas passer par le canal de M. Wuilleret, qui est un « brouillon ».

La missive était cavalière. Favre le reconnaît. Mgr de Boccard n'en fut guère satisfait. Le 16 novembre, par le secrétaire de la cour épiscopale, le notaire Fremiot, en sa qualité d'évêque, de comte de Lausanne, de prince du Saint-Empire, etc., il ordonne au « Révérend Dom Favre, prêtre de ce diocèse et demeurant à Saint-Barthélemy » de comparaître le jeudi 24 à 9 heures du matin en sa cour ordinaire. Trois prêtres furent chargés d'informer Favre : Gindroux, curé du Cugy, Languetin, vicaire à Echallens, le doyen Gomy d'Assens. Favre répondit que tant que son premier procès était pendant à Rome, il ne voulait en entamer un second. Le 24 novembre, nouvel ordre pour le jeudi 1er décembre. Favre s'excuse prétextant le bien de la religion et la conservation de sa vie, et dans une longue et bizarre lettre à l'évêque, il raconte comment il avait voulu se rendre à Fribourg, mais en arrivant vers Ponthaux, il rencontra un inconnu qui lui conseilla de ne pas y aller. Favre perplexe invoqua l'ange Raphaël qui apparut à Tobie. Sur ces entrefaites, son cheval refusa d'avancer. Et tandis qu'il le battait sans succès, l'inconnu revint et lui répéta : « N'allez pas à Fribourg, mais fiez-vous à votre cheval ; laissez-vous conduire par lui. » Alors le cheval partit au galop dans le « précipice affreux » de Prez et ne s'arrêta qu'à Torny ; son cavalier était alors « fatigué tant dans son corps que dans son esprit ».

L'affaire se compliqua. Le seigneur de Bretigny, M. Polier, et le bailli d'Echallens, Pierre de Lenzbourg, probablement sur ordre de Berne, virent dans ces exploits épiscopaux des infractions à la juri-

diction et à la souveraineté de Leurs Excellences. Ils mandèrent le vicaire Languetin, qui était étranger et lui administrèrent, selon le mot de Favre, une « bonne mercuriale ». Dans une lettre à l'évêque, le 2 février de l'année suivante, Languetin conteste avoir reçu une admonestation du bailli. Mais dans une lettre du 15 décembre à Mgr de Boccard, Polier s'excuse d'avoir dû prendre des mesures contre le vicaire Languetin, ce qui était son obligation et son droit, « même en étant très mortifié de ce que j'ai été obligé de faire en cette occasion puisse vous faire quelque peine ».

Le 15 décembre l'évêque frappait un grand coup après avoir rappelé les accusations faites par le promoteur fiscal au nom de l'illustre et respectable tribunal contre le sieur Favre pour « faits bien graves ». Impression d'un livre qui a scandalisé tout le diocèse par ses traits satiriques et diffamatoires et blessant à tout égard la charité, opiniâtreté à ne pas reconnaître la désapprobation de l'évêque et le décret de Rome du jeudi 16 de juin 1746, imprudence de la lettre du 9 octobre traitant l'évêque d'injuste, de violent et de scandaleux, impertinences de deux lettres adressées à M. Wuilleret, et « divers autres faits encore plus graves »... Mgr de Boccard prend une décision définitive. En conséquence des faits légalement prouvés et justes plaintes, après l'invocation du Saint Nom de Dieu, mûre délibération et prudents avis et conseils des assesseurs de sa cour ordinaire, l'évêque déclarait Pierre-François Favre comme « désobéissant, rebelle et réfractaire au Saint-Siège et à son évêque comme un prêtre qui a scandalisé le public en faisant imprimer secrètement un mauvais livre chez les protestants et qui, jusqu'ici, s'est opiniâtré à le soutenir, et qui, de plus, a osé avancer des calomnies et des impostures contre son supérieur, et oublié tout respect à son égard, et comme tel être suspens, interdit de toutes fonctions ecclésiastiques et sacerdotales, même de la célébration de la sainte messe, jusqu'à entière rescipiscence, sous l'expresse et sérieuse défense à tous prêtres séculiers réguliers, tant exempts, que non exempts d'avoir commerce avec ledit Favre ni directement ni indirectement sous quel prétexte que se soit, *sub poena suspensionis ipso facto incurrendae;* de plus Nous condamnons ledit Pierre-François Favre à pouvoir être saisi : *invocato etiam Brachii saecularis auxilio,* pour être mis en un lieu de sûreté comme un sujet dont le commerce est dangereux et pernicieux. Le condamnons en outre à tous dépens survenus à ce sujet. »

Tous les doyens du diocèse reçurent une copie de cet arrêté, dont

le doyen d'Assens remit un exemplaire au coupable. Le pauvre doyen d'Assens était fort ennuyé de toutes ces difficultés, car, comme il l'écrivait déjà le 21 novembre à Mgr de Boccard, il suivait avec empressement ses ordres, en espérant « qu'il ne m'arrivera rien de fâcheux et de désagréable du côté de Berne ».

Dans son *Premier Mémoire,* Favre reprend point par point les déclarations épiscopales, et il le fait avec la subtilité d'un routier de la procédure. Il en appelle au Pape et à l'illustre Collège des protonotaires apostoliques.

Le second Mémoire ou Continuation est dédié au R^me^ P. Visconti, général des Jésuites. Favre renouvelle ses protestations de soumission au Souverain Pontife au point de vue spirituel, mais il déclare que pour le temporel il est sujet de Berne. Après le départ du bailli fribourgeois de Lenzbourg, le baillage d'Echallens fut dirigé de 1750 à 1755 par le Bernois Imhof. Favre reconnaît être allé à Berne par devant les Souverains seigneurs. Il a eu l'honneur de se présenter auprès de Leurs Excellences « avec cet air d'assurance qu'une juste cause seule peut donner à un bon et fidèle sujet, qui a agi avec autant de droiture que de probité ». Il a offert une requête de protection « à ces illustres Pères de leurs peuples trop heureux, ces hauts seigneurs si doux, ces juges si sages et si éclairés avec toute la candeur et la sincérité que l'on doit à ses souverains ».

Cette visite avait eu lieu le 13 février 1747. Or, le même jour, Favre écrivait à Mgr de Boccard une lettre où il lui disait qu'il remettait l'affaire où M. Wuilleret avait engagé son supérieur au préjudice de la vérité et de la justice à Leurs Excellences ses Souverains Seigneurs, et qu'il partait pour Rome, où il se souviendrait de son évêque devant le tombeau des premiers apôtres. Auparavant il demandait de pouvoir célébrer une messe dans la chapelle de Notre-Dame d'Etagnières. Il rappelait à l'évêque qu'ils devraient bien un jour se réconcilier dans la mort. Pourquoi ne pas le faire tout de suite ? Il lui demandait de ne plus lui en vouloir s'il l'avait offensé. Quant à lui, il l'assurait « qu'il ne lui voulait aucun mal et qu'il lui pardonnait de toute son âme... »

Le 23 février, la chancellerie de Berne — le chancelier était Samuel Montach qui devint bailli de Lausanne de 1749 à 1755 — publia une sentence de protection et en avisa le bailli d'Echallens. Le 24, l'avoyer de la ville de Berne informa le dit féal bailli que la sentence épiscopale contre M. Favre ne devait avoir aucun effet ni contre sa personne ni contre ses biens et qu'il devait être protégé contre toute attaque.

Dans son *Mémoire*, Favre insiste sur le fait — en réponse à maintes remarques sans doute — qu'il ne s'est pas adressé au Gouvernement de Berne en tant que composé d'hérétiques, mais parce que c'était le Gouvernement légitime de son pays.

Deux fois « condamné par la cabale des Jésuites à la cour de l'évêché », l'abbé Favre se trouvait ainsi deux fois justifié par ses souverains. « On admire et publie la haute sagesse, l'impartiale justice des seigneurs de Berne, qui rendent à chacun ce qui lui est dû sans acceptation de personne. Lors on vit les pierres même, suivant l'expression d'un gentilhomme du voisinage, M. de Morrens (de Saussure) publier dans tout le bailliage d'Echallens l'innocence et la justification de celui qu'on voulait opprimer ; tous les gens de bien, d'esprit et sans préjugé loueront les juges et le jugé. *Vox populi vox Dei* .» Mais ajoute prudemment Favre, seuls les Jésuites ne furent pas contents et inventèrent de nouveaux stratagèmes, dont le *Supplémenteur*, et autres périodiques rédigés par eux, apportèrent des échos et qui devaient faire impression sur Mgr de Boccard, qui leur était entièrement « soumis » et n'avait rien à leur refuser depuis que les Pères du Collège de Fribourg lui avaient offert une représentation, où il était comparé à saint Hubert, le patron des chasseurs. Sur cette pièce, « remplie d'impostures historiques », mêlant au sacré des danses et des ballets profanes, l'abbé Favre ne tarit pas d'indignation. « Ce n'est pas M. Duding qui se serait plu à de telles parodies, ce M. Duding qui, lui, aimait ses bons curés, qui voulait que son jeune clergé allât prendre de bons principes à Paris ou à Avignon, dans des Séminaires que les Jésuites n'aimaient guère. »

S'il se méfiait des interprétations des Pères sur la vie de saint Hubert et en appelait au *Dictionnaire* de Moreri et aux *Annales de Liège*, Favre avait d'autres superstitions ; il croyait aux prophéties de Nostradamus, comme il l'écrit au marquis de Nicolaï à propos de victoires françaises aux Pays-Bas, mais il est vrai qu'il souhaitait à tous les belligérants « une paix prompte et complète *'Da pacem Domine in diebus nostris'*. »

Lettre au Souverain Pontife, lettre au cardinal Valenti, secrétaire d'Etat. Longue défense contre ceux qui l'accusent de jansénisme, qui répandent à Fribourg le bruit de son passage au protestantisme, alors qu'il est allé à Neuchâtel voir son imprimeur en prêtre, et non déguisé en séculier et qu'il « est catholique partout ». Ne dira-t-on pas bientôt qu'il s'est enfui en Hollande en galante compagnie ? Il revient sur

les aventures de Mgr d'Halicarnasse, du cardinal de Tournon en Chine, du Père Capucin Norbert. Il relate ses rapports excellents avec plusieurs Capucins, et avec le P. Pasquet, Docteur en théologie et Dominicain. Il fait mention de la sympathie que lui témoigne l'évêque d'Uzès, des encouragements que lui prodigue le marquis de Nicolaï. Il raconte un séjour en France, ce qui lui a permis au retour de récrire à Mgr de Boccard, en lui demandant de pouvoir officier à Saint-Barthélemy le jour de la fête patronale. L'évêque ne le lui a pas permis, mais le frère de Sa Grandeur, le bailli de Bulle, l'a invité à venir dans la verte Gruyère, où les Capucins l'ont reçu en l'embrassant « avec toute la tendresse et la cordialité de véritables amis et de bons religieux ». Le bailli l'a retenu à dîner avec des manières charmantes et aisées, et Madame son épouse semblait encore vouloir le surpasser. L'évêque paraissait alors disposé à la clémence, mais il exigeait une rétractation complète. Cela, Favre ne le voulait pas. Il rentra à Bretigny où, depuis son retour en Suisse, il vivait chez son frère. Alors il se construisit un ermitage. Leurs Excellences lui permirent de prendre 60 plants dans leurs forêts du Jorat. Cet ermitage parut suspect à l'évêché. On craignait un schisme dans la paroisse d'Assens. Le doyen Gomy fut chargé de défendre à son paroissien turbulent de dire la messe dans sa chapelle privée.

Fort pacifique et ami de Favre, le doyen Gomy était indisposé par son opiniâtreté, et d'autant plus qu'il avait appris que Favre, dans une lettre au nonce, avait qualifié ses confrères du bailliage d'Echallens d'ignorants et d'incapables. Le 30 janvier 1749 les curés du doyenné d'Echallens, soit Gomy d'Assens, Morel de Bottens et Sonney d'Echallens, avaient envoyé une lettre à Mgr de Boccard pour protester contre les accusations de Favre. Ils estimaient que M. Favre renouvelait les erreurs de l'impie Arius et du fougueux Luther, en égalant les simples prêtres aux évêques et en renversant toute la hiérarchie ecclésiastique, que sa vanité, son obstination, sa résistance invincible à tous les avertissements paternels de l'évêque, ses grandes liaisons avec les ennemis de l'Eglise, son habit presque laïc, scandalisaient les bons catholiques. Ils se déclaraient prêts à paraître devant l'évêque, si celui-ci le jugeait bon, avec M. Favre pour y être examinés. Ils souhaitaient que celui-ci se soumît enfin à son supérieur. Alors ils s'empresseraient de lui donner toutes les marques de charité vraiment fraternelle. En attendant ils priaient le Seigneur de lui toucher le cœur et de le ramener de ses égarements.

Un séjour au château de Grandson auprès du bailli François-Antoine de Montenach, ancien colonel des troupes suisses à Paris et chevalier de Saint-Louis, occupa Favre quelque temps. Mgr de Boccard avait déconseillé à ce bailli de recevoir l'abbé Favre « esprit inquiet et turbulent ». Le bailli avait répondu qu'il le trouvait « excellent homme, d'un caractère doux et pacifique ». Il reconnut plus tard que si la désunion régna alors dans son ménage, Favre n'y fut pour rien, malgré ce qu'en avaient dit des gens malintentionnés.

En 1750 notre abbé regagna son bailliage, où « chacun fut enchanté de le revoir, toujours avec le même air de douceur sur son visage et ses manières ordinaires qui forment son caractère, tout à fait différent de celui que Monseigneur l'évêque lui attribue ».

En réalité, cette paix était précaire. Le vicaire Richard d'Echallens, avec qui il était lié, fut renvoyé. Des lettres anonymes parvinrent alors à l'évêché pour accuser le curé d'Echallens de toutes sortes de méfaits. D'autre part, Favre aurait demandé au nonce de rétablir le vicaire dans son poste ou de le pourvoir d'une cure dans le bailliage. En tout cas, le 22 décembre, le curé Morel de Bottens écrit à Mgr de Boccard son indignation pour « les calomnies atroces » dont est victime le curé d'Echallens, et attribue les lettres anonymes à l'auteur des *Lettres édifiantes*... De son affirmation, il ne donne d'ailleurs pas de preuves. Le curé d'Echallens est irréprochable dans ses mœurs et sa conduite, il s'acquitte de ses fonctions avec édification et avec l'approbation générale. Quant à Richard, Morel demande à l'évêque de ne pas le rétablir dans son vicariat, étant donné « ses grandes liaisons avec M. Favre » et puisqu'il a été assez téméraire pour prodiguer le sacrement de pénitence à ce prêtre rebelle, qui célèbre la messe chez lui avec un calice que les missionnaires de Paris lui ont envoyé. Le 8 janvier, Mgr de Boccard publiait une protestation contre Favre qui continue à dire sa messe nonobstant les sentences de suspense et le menaçait des plus grandes sanctions de l'Eglise.

Favre ignorait évidemment la lettre de l'abbé Morel à l'évêque, quand, à l'occasion de la mort du curé de Bottens, il écrit qu'il a eu le chagrin de perdre un de ses amis, le curé Morel, « petit de corps mais grand d'esprit, jeune encore, d'une conduite qui répondait à sa bonne doctrine parce qu'il avait eu l'avantage de prendre dans sa jeunesse de bons principes de morale et de théologie, ailleurs qu'au collège des Jésuites... »

L'abbé Favre à cette époque voyagea en France. Il fit ses dé-

votions en toute tranquillité à Notre-Dame de Paris et à l'église Sainte-Geneviève. Au retour il s'arrêta aux Hôpitaux, en Franche-Comté, chez le curé Caffo, qui lui offrit d'intercéder à l'évêché de Fribourg. Caffo écrivit, en effet, au secrétaire Wuilleret, une demande de reconsidérer toute l'affaire et de ne pas envoyer aux arrêts l'abbé Favre au Séminaire de Fribourg, mais dans une maison religieuse de son choix. En même temps, il envoyait une déclaration de Favre à Mgr de Boccard, datée du 13 mai 1750. Uniquement poussé par des motifs de religion, Favre lui demandait très humblement la faveur de le recevoir dans ses bonnes grâces de la même manière qu'un bon Père les accorde à son fils qui reconnaît lui avoir manqué. Il protestait de son respect pour sa personne et sa dignité. Il rétractait toutes les lettres qu'il lui avait écrites et qui avaient pu l'offenser, et tout ce qu'il avait dit de lui dans son *Mémoire apologétique*, il le suppliait de lui pardonner ses fautes et de lui permettre d'exercer ses fonctions ecclésiastiques pour son salut et l'édification du public. Il affirmait n'avoir jamais varié dans la foi de l'Eglise. Quant aux *Lettres édifiantes*, il désavouerait toute proposition contre la foi orthodoxe ou les bonnes mœurs ou la charité ou même les lois de notre république, si on en trouvait...

Les deux pièces arrivèrent à Fribourg, puisqu'elles s'y trouvent encore. Mais Favre demeura interdit, et, comme il l'affirme « toujours ennemi des chicanes et voué aux recherches de la paix ».

La mort du doyen Gomy dont le poste de curé d'Assens fut assumé par interim par un vicaire peu favorable à l'abbé Favre, et l'élection du curé François-Sylvestre Garson, précédemment à Surpierre, survinrent à la fin de 1751. La paroisse chargea l'abbé Favre de prononcer le discours de bienvenue au nouveau curé. Il en profita pour relever que si la sœur du doyen Gomy avait fort mal géré la cure d'entente avec le vicaire, c'était la faute de Monseigneur l'évêque qui, contrairement à tous les usages et au plus banal bon sens, avait confié l'administration de la cure à une demoiselle.

Le secrétaire de l'évêque ayant demandé au nouveau doyen ce que faisait l'abbé Favre, Garson lui répond, le 24 février 1752, qu'il ne sait bonnement que lui en dire : « J'en ai parlé à mes confrères d'Echallens, qui se trouvent dans la même situation à cet égard. Cet homme est souvent en voyage et on ne sait bonnement où ; on dit qu'il a passé les fêtes de Noël en Bourgogne, qu'il y avait été auparavant faire son Jubilé. Quand il est chez lui, il ne donne aucune prise

sur sa conduite, qui paraît très réglée. On ne soupçonne aucunement qu'il dise la messe dans sa maison d'autant plus qu'il assiste à nos offices dans les plus mauvais temps. On me dit qu'il n'entretient aucunement le peuple de son cas et de ses affaires. J'ai appris de quelqu'un qu'il fréquente le plus familièrement, qu'il ne parle sur Sa Grandeur qu'avec respect ; il n'est pas tout à fait aussi réservé sur le compte de quelqu'un d'autre qu'il regarde comme son conseil. Je ne m'aperçois pas que la populace s'entretienne beaucoup de sa personne ; on est généralement persuadé qu'il a du tort au moins sur quelques articles, et on en demeure là. Personne que je sache ne lit la *Gazette*, et encore moins le *Mercure de Hollande*, où l'on a inséré sa lettre concernant la chute des Missions de Cochinchine, dont M. de Bretigny m'a dit avoir vu et examiné l'original qui est bien réel et nullement fourbe. Du reste, cet homme ne s'entretient sur ma personne que pour en inspirer du respect et de la confiance, quoiqu'on ait remarqué qu'il évite de se rencontrer en des occasions où je ne peux bonnement me dispenser de me trouver. Si je découvre quelqu'écart de lui, je ne manquerai sûrement pas d'en donner avis... »

A l'approche de Pâques 1752, Favre voulut recevoir la communion. Le dimanche avant la Passion il alla demander au curé Garson de l'entendre en confession. Celui-ci lui dit qu'il devait premièrement se soumettre à la volonté de son évêque, et que pour la confession il devrait en référer à l'évêché. Ce que le curé d'Assens fit par lettre du 2 mars. La réponse fut négative. Favre demanda alors à Garson de lui signifier par écrit son refus. Il fit rédiger un acte de refus de sacrement par le justicier Vauchier, que signèrent deux témoins, François Pellerin et Jean-Baptiste Torche. Ce dont le curé avise Wuilleret le 20 avril. De cet acte l'abbé Favre fit état le 8 octobre de la même année dans une supplique aux « Très illustres hauts, puissants et souverains seigneurs de Berne », réclamant leur protection paternelle, leur intervention auprès de Mgr de Boccard pour lui ordonner ce qui est de droit et auprès du curé d'Assens pour ce qui est de son devoir...

Le 2 mai, Garson, dans une lettre à Wuilleret, lui disait combien le visage de M. Favre changeait dès qu'on lui parlait du formulaire de rétractation. Son ton doux et poli d'habitude montrait alors une espèce d'enthousiasme, « sa voix a monté sur le haut ton, sa contenance et sa disposition m'ont paru fermes et inébranlables ; après cela je ne suis plus du tout surpris de voir, dans l'histoire, tant de gens souffrir des tourments avec une constance digne des plus saints

martyrs, pour des causes flétries par l'autorité légitime et par l'Eglise même, et je suis sûr que si M. Favre s'était avisé de dogmatiser, il se serait fait nombre de disciples. La régularité de ses mœurs, sa modestie dans l'Eglise, ses manières insinuantes, sa politesse sont capables de gagner bien des cœurs. Mais heureusement il ne se mêle de rien de semblable ; je n'apprends pas qu'il converse beaucoup parmi le peuple, et il est assez réservé sur son entretien ».

La mort de Mgr de Boccard en 1758 mit fin au procès Favre. Mgr Joseph-Nicolas de Montenach enterra l'affaire. Peu à peu notre abbé récupéra ses droits sacerdotaux. Le 13 décembre 1760 il est parrain à Echallens, le 30 avril 1861 et le 20 mai 1762 à Assens ; le 15 août 1761 il bénit un mariage dans l'église de Bottens. Déjà le 11 janvier 1759 il célèbre un baptême dans l'église de Poliez-Pittet. On oublia ses aventures cochinchinoises. Des adversaires avaient d'autres soucis. Les Jésuites devaient quitter successivement l'Espagne, la France. Clément XIV abolissait leur ordre, seuls Frédéric de Prusse et Catherine de Russie leur demeuraient favorables. L'abbé Favre vécut paisiblement une trentaine d'années, passant son temps entre Bretigny, — car il ne fut jamais curé d'Assens, comme l'affirme Daguet — et Lausanne. Et cette période de sa vie n'est pas moins curieuse que la précédente.

Lausanne était alors une petite ville campagnarde. Chaque maison avait son jardin, son four, son pressoir. Les porcs et les chèvres parcouraient les rues et passaient sur les rives du Flon ou de la Louve. Les portes se fermaient au couvre-feu. Hors des murs des maisons cossues, flanquées de fermes étaient enfouies dans la verdure et des vignes montaient à l'assaut des collines qu'aucun pont ne reliait.

A la Cité, autour de l'Académie, des professeurs habitaient. Ruchat et Loys de Bochat réformaient les méthodes historiques. De Crousaz était un philosophe de réputation européenne. « Vous avez fait de Lausanne le temple des Muses », lui écrivait Voltaire, confiant il est vrai à un autre correspondant que c'était le « pédant le plus pédant qu'il avait jamais connu ». Le doyen Polier de Bottens envoyait à *l'Encyclopédie* des articles compromettants. Seigneux de Correvon excellait en poésie, en droit, en traductions. Clavel de Brenles était un juriste remarquable. Sous les acacias de sa terrasse, d'Eyverdun traduisait *Werther* tandis que son ami Gibbon composait son *Histoire de la décadence des Romains*. Et Mme de Montolieu publiait des romans par fournée.

Je ne sais si dans ces milieux de professeurs et de pasteurs l'abbé Favre fréquenta assiduement. Mais dans une petite ville chacun se connaît, et tout le monde savait sa présence. D'ailleurs un jeune théologien, Louis Bridel, frère du doyen et futur professeur d'exégèse, dans un roman anonyme les *Aventures du chevalier de Lalande*, parle de l'abbé Favre et des visites qu'il faisait aux malades catholiques de l'Hôpital.

Dans ses *Mémoires* [1], on lit d'ailleurs à ce propos ce passage : « Les ministres mêmes avaient des égards pour lui, jamais aucun ne lui manqua d'honnêteté, jamais il n'eut aucune dispute de religion avec eux, mais quelquefois des éclaircissements sur certaines matières qu'on lui demandait. Il y en eut même deux qui lui avaient demandé des crucifix et qui faisaient leurs prières particulières devant cette image qui leur rappelait le mystère de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les deux anciens doyens l'aimaient et le considéraient. M. de Bottens surtout ne le rencontrait jamais sans lui dire ou faire quelque honnêteté, et M. Leresche lui témoignait dans toutes les rencontres son estime ; M. Favre le payait toujours de retour. Il le reconnaissait pour être fort dans ses discours ; la justesse en faisait toujours la base et son éloquence était mâle ; mais il passait pour être assez sévère et même trop dans la morale et ses réprimandes. Les deux doyens modernes, qui succédèrent à ces deux anciens, furent aussi des ministres pacifiques. M. Chavannes était doux, bienfaisant et très goûté dans ses prédications et M. Secretan, homme de lettres, prudent, charitable et bienfaisant. M. Favre les estimait l'un et l'autre, mais il préférait M. Secretan à cause de sa franchise et d'autres sentiments qui distinguent l'homme d'honneur et de probité. Je ne prétends pas insinuer que M. Chavannes en manqua ; c'est un brave homme. »

[1] Il ne faut pas confondre ces *Mémoires*, demeurés inédits avec les deux *Mémoires apologétiques* qu'il publia. Vers 1890, le P. Berthier eut communication par le curé Dupraz d'Echallens de ce manuscrit. Il en cite des extraits dans sa biographie de la baronne d'Olcah, et estime ce petit recueil confus et ses anecdotes disparates. Dans le DHBS, Maxime Reymond fait aussi état de ces *Mémoires*. Ce manuscrit a disparu. M. le chanoine Dupraz, curé de Poliez-Pittet, ne l'a pas retrouvé dans la bibliothèque de son oncle. Les Archives de l'Evêché possèdent une copie partielle, intitulée *Le prince Louis de Wurtemberg et quelques autres illustres étrangers en séjour à Lausanne au XVIIIe siècle d'après les Mémoires de l'abbé Favre*. Ce cahier — format scolaire sous couverture : Ecole primaire du canton de Fribourg — contient vraisemblablement toute la partie concernant l'activité de Favre à Lausanne. Cette copie est précédée d'une courte biographie de Favre et accompagnée de notes tirées des ouvrages de W. de Severy, van Muyden...

A côté de sa vie intellectuelle, Lausanne avait alors une vie mondaine brillante. Les salons d'Etiennette de Brenles-Chavannes, de la générale de Charrière-Bavois, tante de Rosalie de Constant, de Madame d'Arlens, des Sévery et de tant d'autres étaient largement ouverts. Dans plusieurs on vit le protonotaire ; on aimait sa conversation agrémentée de souvenirs asiatiques, sa culture, son tact. Ce n'était pas un abbé philosophe comme Reynal, qui, à Beaulieu, émettait des théories peu orthodoxes. Mais il avait été en butte à des persécutions ; il était protégé par Leurs Excellences, on pouvait être tolérant avec lui sans risque. On le savait lié avec le Dr Tissot, et répandu dans la société étrangère nombreuse à Lausanne depuis le séjour de Voltaire.

D'ailleurs, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les Lausannois se piquaient de tolérance. Evidemment on avait refusé à M. de Voltaire le droit d'acheter un domaine comme catholique ; mais on l'avait comblé de prévenances et les pasteurs n'avaient pas été les derniers à pleurer à Mon Repos en écoutant *Zaïre* et le vieil incrédule proclamer : « Mon Dieu, j'ai combattu cinquante ans pour ta gloire » ! La messe, les cérémonies « papistes » demeuraient strictement interdites. Les catholiques en séjour, ainsi J.-J. Rousseau un été, pouvaient aller à l'église d'Assens. Mais Leurs Excellences, pour des raisons politiques et par politesse, autorisèrent, dans la seconde partie de XVIIIe siècle, des seigneurs étrangers à avoir leur aumônier et à célébrer leur culte en privé. La seule exigence était que tout se passât sans bruit et en « chambre fermée ».

Précisément, l'abbé Favre remplit de semblables fonctions. Dès janvier 1767 il est l'aumônier du duc Louis de Wurtemberg, qui fit de longs séjours à Renens, à Montriond et à la Chablière. D'une branche catholique des Wurtemberg, mais élevé par un gouverneur français, le baron de Montolieu, huguenot réfugié en Allemagne et qui finit sa vie à Etoy et à Vevey et devint le beau-père de la romancière, le duc fut un ami de Voltaire, puis de Rousseau. Il correspondit avec Lavater. Il rêvait d'une société secrète qui recouvrît l'Europe pour y répandre des idées saines et combattre d'athéïsme. Il fut à Lausanne le promoteur de la « Société morale » et qui publia *Aristide ou le Citoyen*. Ami de Clavel de Brenles, de Seigneux de Correvon, du Dr Tissot, il désirait encourager la vertu. Il visitait les pauvres. Favre cite de lui plus d'un trait de charité, et comment il porta un jour la hotte d'un vieux vigneron. Durant une épidémie de fièvres, il mit un tel zèle à soigner les malades que ce dévouement parut suspect.

La première messe que dit Favre chez le duc date du 3 janvier 1677. Il baptisa les trois princesses nées à Lausanne. Il ne tarit pas d'éloge sur le duc, cet « esprit supérieur, qui avait été philosophe du siècle, mais qui, ayant reconnu que tout est vanité dans le monde et Dieu lui ayant donné ses grâces, devint un vrai et bon chrétien. La princesse, qui avait beaucoup de piété, avait beaucoup contribué à ce changement ». Favre ne dit pas que la maison du duc fut un centre des mystiques des « Ames intérieures », qui y allaient réciter leurs invocations à Fénelon et à Mme Guyon. Mais si le duc demeura fidèle à son Eglise, Favre y est peut-être pour quelque chose. En tout cas, les Wurtemberg le comblèrent d'attention : cadeau pour acheter un cheval, bouteilles de vin blanc offertes au duc par le bailli, mais la duchesse le trouvait trop fort et préférait le rouge... Favre est persuadé que si « les honnêtes gens » de Lausanne regrettèrent le prince, « quelques politiques lui virent les talons avec plaisir », et pourtant, « en cas de besoin, il aurait été un valeureux défenseur de la Suisse, surtout du Pays de Vaud ». Quant à la princesse, elle était peu aimée des dames lausannoises ; sa grande beauté, son manque d'exigence sur l'étiquette, son peu de goût pour le jeu de cartes leur déplaisaient, ainsi que « son goût décidé d'aimer le travail et la retraite et de préférer la conversation des hommes à celle des femmes qui n'apprend rien. Ces dames lui attribuaient des défauts qui, dans le fond, étaient des vertus. » Mais son aumônier qui connaissait tous ses mérites la regretta profondément. En 1779, Favre est aumônier de dames clientes du Dr Tissot, en particulier de la princesse de Paar, ancienne gouvernante de Marie-Antoinette à Vienne. Elle mourut pieusement préparée par Favre et fut enterrée à Assens. Son aumônier composa l'épitaphe qu'on grava sur sa tombe. Le comte de Paar, fils de la défunte, vint de Vienne et promit à l'abbé une tabatière en souvenir de sa mère. Mais il oublia sa promesse... Favre fut requis alors pour être l'aumônier du prince de Lambeze, grand écuyer de France, qui lui proposa la cure de Versoix, si la ville qu'on projetait alors d'y établir était bâtie... Puis il le fut du frère cadet de ce prince, le prince d'Elbeuf, et il fut l'ami de son précepteur, l'abbé Coupé, professeur de belles-lettres.

L'année 1774 vit arriver l'évêque de Noyon, Mgr de Broglie, et ses deux vicaires généraux de Bussi et de Berlivière. De Bussi était en convalescence d'une petite vérole, de Berlivière s'était cassé une jambe en montant sur un cheval rétif, et Mgr de Broglie avait une santé menacée. Le Dr Tissot guérit les trois illustres malades. Mgr de

Broglie fut la vedette de Lausanne, invité de tous les dîners, concerts, parties champêtres et lui-même recevait fort bien. De nombreux Lausannois ont vanté son esprit, sa politesse, sa bonté. Favre chante ses louanges et celles de ses vicaires. Il note qu'il servit d'aumônier au prélat, qui, en récompense, lui assigna une pension annuelle de 1600 livres sur l'Abbaye de Fécamps, qui lui fut payée de 1778 à 1791.

En 1776, Favre est l'aumônier de la princesse de Brionne, née de Rohan, de sa fille la princesse de Carignan, de la princesse de Champagne et de Mlle de Lorraine. « Jamais la ville de Lausanne n'avait été aussi brillante en beau monde et en équipages. » Mme de Brionne logeait chez les de Mezery. Mme de Mezery « était une dame des plus spirituelles et des plus aimables ». Toutes ces nobles étrangères étaient charmantes, belles et honnêtes. Elles écoutaient avec attention les curiosités de la Chine et de la Cochinchine que leur contait l'aumônier. Le prince de Carignan tenait à l'avoir à sa table, et ne se lassait pas de l'entendre. Mme de Brionne était grande, spirituelle et gracieuse, charitable et adorée des grands et des petits. Le bailli, Louis-Vincent de Tscharner, donna, en son honneur, une fête magnifique au château. « Il n'y avait qu'un souverain comme celui de Berne qui pût donner une pareille fête et aussi somptueuse que brillante. » Quelques jours après, Mme de Brionne alla remercier Leurs Excellences à Berne pour cette réception baillivale. Elle fut encore mieux fêtée et admira la grandeur de cette ville et le bonheur de ses heureux habitants.

L'avant-veille de son départ, Mme de Brionne offrit un dîner aux notables de la ville. Elle voulut avoir à ses côtés le doyen de Bottens, Joseph-Nicolas Mettraux, et l'abbé Favre. « Me voici entre mes deux pasteurs, dit-elle à ses voisins et un chevalier qui était vis-à-vis répondit : « Madame, votre choix est admirable. »

En 1782, nous retrouvons Favre aumônier du jeune prince Maurice de Salm, beau et bien fait, intelligent et spirituel, mais ami de la dissipation et des plaisirs. Les deux ans qu'il vécut à Lausanne lui firent grand bien. Puis ce furent les trois comtesses de Salm et leur gouvernante Mlle de Sainte-Croix, qui était une « excellente chrétienne ». La comtesse de Catalan leur succéda comme pénitente ; et en partant, celle-ci céda son aumônier au prince héréditaire de Monaco venu se faire médicamenter. Avec la Révolution française, le flot des émigrés arriva et plus que jamais l'abbé Favre fut absorbé par son ministère.

De Lausanne, l'abbé Favre gagnait souvent sa maison de Bretigny. Il allait à la cure d'Assens inscrire les baptêmes qu'il avait eu

l'occasion de célébrer. Il parlait avec les villageois qui le saluaient d'un M. le doyen ou d'un M. le chevalier ! Il passait au château. L'avoyer d'Alt le recevait avec bienveillance. Puis ce fut Louis-Auguste d'Affry, qui avait épousé Marie d'Alt. Maréchal de camp, ambassadeur à la Haye pour le compte de Choiseul, où il empêcha l'alliance des Provinces unies et de la Prusse, homme habile et honnête qui ne voulut pas se lier avec Casanova fort léger dans ses propos et cachant ses intentions, d'Affry avait fière allure, et une franchise sans apprêt. A un noble Lausannois qui était allé lui demander une compagnie de Gardes suisses pour un sien cousin qui ne passait pas pour un foudre de guerre, il refusa net. Le quémandeur éconduit se vengea en racontant à tout Lausanne qu'il n'y avait rien à manger à Saint-Barthélemy, pas le moindre gibier ni la plus petite volaille. On ne le crut d'ailleurs pas, car les Lausannois appréciaient les réceptions du comte dans le grand salon orné des portraits des rois de France.

Peut-être l'abbé Favre aurait-il pu nous livrer le secret de l'obélisque qui s'élève au bas de l'avenue conduisant au château. Maints historiens affirment que Louis-Auguste d'Affry le fit construire en 1793, à la place où il aurait serré dans ses bras son petit-fils Charles, échappé aux massacres révolutionnaires. Ce jeune homme revint, en effet, au château de ses pères en 1793 ; il y fut reçu avec des transports d'allégresse. Mais une copie de parchemin scellé dans le socle de l'obélisque prouve que celui-ci fut élevé par ordre de Louis-Auguste, colonel général des gardes helvétiques, par son fils Louis et construit par le marbrier Doret de Vevey, le 8 octobre 1781. Est-ce un monument théosophique, maçonnique, un ex-voto ? Le mystère demeure, mais en quatre langues il proclame : Nations, louez Dieu.

Peut-être notre protonotaire entrevit-il Mme de la Briche, qui, au château de Saint-Barthélemy, fit deux séjours, dont Pierre de Zurich, avec son érudition sûre, a relaté les péripéties. Vit-il en 1775, la jeune veuve, dans ses voiles noirs, se consoler de la mort subite à Zurich d'un époux estimé, en admirant l'union des d'Affry, « la vie simple qu'ils menaient était un spectacle qui faisait du bien à mon âme ». Peut-être l'aperçut-il, en 1788, dans sa robe de soie bleue, avec ses boucles d'oreilles de perles rouges et bleues, son écharpe blanche aux bords roses, assister au bal populaire du 24 août. Pendant cinq heures, elle vit tourner valses et allemandes, « que les Suisses aiment avec fureur » ; elle en eut la tête fatiguée [1].

[1] Les voyages en Suisse de Mme de la Briche. Neuchâtel-Paris 1934.

En tout cas, l'abbé Favre était en correspondance suivie avec les châtelains de Saint-Barthélemy et leurs amis. Deux lettres, que m'a communiquées aimablement Me Pierre Favarger, avocat à Neuchâtel, tirées des papiers d'Alexandre Daguet, le prouvent. Le 29 mai 1772, de Lausanne, l'abbé écrivait au comte de Diesbach fils, à Fribourg, il s'agit de François-Pierre-Frédéric (1739-1811) qui fut chambellan de l'empereur Joseph II, bailli de Rue et qui finit juge cantonal et député à la Diète. Il avait épousé Marie-Madeleine d'Affry, fille du colonel et petite-fille de l'avoyer d'Alt. « Par ma dernière de dimanche passé, j'avais eu l'honneur de vous donner avis que M. le général de Reischbach, son frère le chanoine et son neveu M. le Marquis de Burgos, se trouveraient à Fribourg samedy 30, mais comme le mauvais temps contremande journée, celuy que nous avons eu par ici les a engagés de différer leur voyage projeté. Ils ne partiront que lundy prochain ; ils iront d'abord à Yverdon, ensuite à Neuchâtel, à Soleure et à Berne et se rendront à Fribourg pour la Pentecôte. Voilà quel est leur plan. Si vous avez trouvé un domestique pour eux, tel que je vous l'avais mandé par ma précédente, je vous prie, Monsieur, de leur adresser à l'Abbaye des Merciers où ils logeront.

Mgr le prince d'Elbeuf est arrivé à Lausanne chez M. de Mezery où il compte séjourner un temps assez considérable ; il est frère cadet, comme vous savez, de Mgr le prince de Lambesc, grand écuyer de France ; il a auprès de lui un colonel nommé M. de Romainville et un professeur appelé M. Coupé. Je les ai vus hier parce qu'ils m'avaient requis et qu'ils avaient entendu la messe chez M. le général. Ils m'ont fait la proposition de les visiter de temps en temps, à quoi j'ay répondu qu'après le départ de M. le baron de Reischbach, je serais tout prêt à me rendre à leurs désirs. Les honnêtetés que j'ai reçues de ce brave général ne me permettaient pas de pouvoir répondre autrement.

Ce matin j'ai rencontré M. Seigneux de Correvon ; la conversation est bientôt tombée sur M. le comte de Diesbach qu'il honore singulièrement. Il m'a chargé de mille choses pour vous et je voudrais, Monsieur, savoir les rendre à la lettre ; regardés s'il vous plaît ma bonne intention pour le fait. Il y a quelques semaines que je reçus une lettre de mon incomparable prince de Wurtemberg, dans laquelle il était fait mention de vous ; j'avais oublié de vous de marquer et j'avais prié Madame la comtesse de Diesbach, lorsqu'elle fut à Saint-Barthélemy, de vous dire que le Prince m'avait écrit en janvier une apostille au sujet de M. votre frère qui s'était attiré l'estime la mieux méritée

dans le voisinage de Francfort (Philippe-Joseph-Henri de Diesbach, officier en Saxe puis en Autriche, commandant de régiment et gouverneur de Bruxelles) lorsqu'il était venu pour y recruter, crainte que vous ne l'ayez pas su, je le répète ici. Il y a des répétitions agréables, celle-cy est du nombre. Le Ciel veuille conserver cet aimable officier déjà si bien distingué.

Je vous demande la grâce, Monsieur, de vouloir bien faire agréer mes profonds respects à mesdames les Comtesses de Diesbach et d'Affry, en leur faisant entendre que tout va bien à Saint-Barthélemy et que tout ira mieux encore quand nous aurons le bonheur de les y voir. Nos graines et tous les fruits de la terre ont la plus belle apparence. Dieu daigne nous les faire ramasser avec tous les sentiments que nous devons à ses divines bontés... »

De Lausanne aussi le 1er février 1776, Favre écrivait au même comte de Diesbach, alors seigneur bailli de Rue par Moudon. « C'est avec le plus grand plaisir que j'ai fait ce qui dépendait de moy pour adoucir le passage de M. l'abbé de Diesbach. Il a paru être content de la satisfaction qu'il a eue hier matin. Il a pu continuer sa route du côté de Genève dès les 10 heures du matin ; il avait été, le soir, chez Mme de Watteville, à laquelle il avait causé une véritable joye.

Le départ inattendu de vos dames vous aura été très sensible. J'ai bien fait des vœux au Ciel pour leur heureux voyage et pour que Dieu tout bon ait reçu M. d'Affry dans sa gloire. Son grand âge et d'autres motifs ne lui laissaient plus de consolation dans ce monde, et c'est en une réelle pour les parents qu'il n'ait pas souffert longtemps. Demain on remplacera au Conseil M. Seigneux de Correvon qui a été enterré samedy ; il a été regretté vivement des gens de bien. C'était un grand homme de ce pays. Je désire beaucoup que M. le major Seigneux, son neveu, obtienne sa place. M. de Mézery, fils aîné, âgé de 33 ans, a été aussi extrêmement regretté ; il laisse une jeune veuve qui n'a pas beaucoup de fortune avec un fils de 4 ans. M. le major de Prélaz en laisse quatre mais sa veuve est riche. Il y a encore un grand nombre de malades dans cette ville... Je vous félicite, Monsieur, d'avoir eu la visite de M. de Mézières, le grand major, que j'aime beaucoup. L'assurance de vos bontés, Monsieur, m'est plus chère que tous les trésors des Indes ; mes vœux pour vous sont infinis ; il est vrai que vous les méritez par vos bienfaits, mais ma reconnaissance est sans borne. J'ai l'honneur d'être avec tous mes autres sentiments et dans toute l'étendue du terme, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur, l'abbé Favre.»

Avec les titulaires d'Assens et des paroisses voisines, l'abbé Favre semble avoir été pendant trente ans en bons rapports. Il est sans doute souvent leur hôte, et les régistres de leurs églises le mentionnent parfois en faisant suivre son nom de ses titres de protonotaire apostolique, de chevalier de l'Eperon d'or, et aussi de *comes romanus*, de comte palatin du Saint-Empire, de chevalier de Saint-Jean de Latran... Si nous savons qu'il baptisa dans une maison particulière, à Lausanne, le 14 avril 1769, et à Paudex le 1er février 1776, nous le voyons conférer le même sacrement à Bottens le 10 octobre 1762, le 24 avril 1769, le 8 mai 1769. Il assiste, à Echallens, à l'ensevelissement du curé Etienne Sonney, le 6 décembre 1778.

Avec le jeune curé d'Odet qui succéda au curé Jean Berset à Assens en 1782 le vieil abbé s'entendit mal. Jean-Baptiste d'Odet, fils du bailli de Rue et d'une Castella de Delley, neveu d'une Visitandine, d'un Jésuite confesseur à la cour de Bavière, d'un bailli de Saint-Aubin et d'un Capucin supérieur du couvent de Fribourg, était de noble et pieuse famille. Un de ses frères devint maréchal de camp, bailli de Bulle et préfet de Fribourg ; un autre fut député à la Diète, un autre syndic de Fribourg. Lui-même, à 22 ans, était chanoine de Saint-Nicolas. Après quatorze ans à Assens il devint évêque.

Lors de son arrivée à Assens, ou peu après, en 1783, Mgr de Lenzbourg, depuis quelques mois évêque du diocèse et abbé d'Hauterive, vint pour sa visite pastorale. Le bailli devait lui souhaiter la bienvenue et, selon la tradition, un prêtre du bailliage ajouter quelques mots. Les paroissiens d'Assens désignèrent l'abbé Favre. Le curé d'Odet ne fut pas d'accord ; il insista pour que ce fût son vicaire, jeune homme éloquent et brillant. Il argua que l'abbé Favre était vieux, qu'il n'avait plus de dents et qu'il radotait. On ne prévint pas Favre de ce changement d'orateur. Le jour de l'arrivée de Sa Grandeur, celui-ci vint avec son discours. Alors M. d'Odet lui dit que le vicaire parlerait à sa place... Favre en fut d'autant plus mortifié qu'il avait raconté au bailli, à l'évêque et à beaucoup d'autres de ses futurs auditeurs qu'il discourerait...

Pendant plusieurs années, Favre rumina cet affront et prépara sa revanche. Elle arriva en 1787 sous la forme d'une brochure soit-disant imprimée à Avignon chez Joffrey... *Mémoire intéressant pour la paroisse d'Assens*... Toute l'histoire de « l'effroyable cérémonie » y est narrée. Et, année après année, des méfaits du curé sont établis. M. d'Odet est accusé de « sabrer » les cérémonies religieuses, de porter des four-

rures turques, des bonnets à rubans, de lire des romans, d'élever des oiseaux en cage, de monter un cheval fringant avec des bottes à l'anglaise et des éperons d'argent, de se faire allumer sa pipe par son valet, d'effrayer avec sa voiture toute la volaille du village. Il va au château frisé et vêtu de soie. Ajoutez à cela des accusations de dissipation et de mœurs plus que frivoles...

Ce *Mémoire* fit du bruit. Le 7 février 1787, le curé Claude-Joseph Currat d'Echallens mande au secrétaire de l'évêché qu'il rejette toutes les flatteries dont l'abbé Favre l'a comblé dans le trop fameux libelle « qui a paru depuis dix jours », en regrettant que des prêtres « qui devraient avancer la gloire de Dieu employassent si mal les talents qu'ils ont reçus du Ciel ». M. d'Odet se plaignit à Mgr de Lenzbourg, qui dénonça à Berne le pamphlet « eine höchstvermessene Schrift ».

Le 28 février l'abbé Favre fut cité à comparaître devant le bailli d'Echallens, le fribourgeois Jean de Rémy, à l'audience du 2 mars. Il reconnut être l'auteur d'un libelle diffamatoire. Il déclara avoir remis le manuscrit à l'imprimeur Abram-Louis Tarin de la Crottaz, frère de l'ancien métral à Lausanne, lequel lui a remis les exemplaires imprimés sans qu'il ait à s'occuper de l'impression. Il admit être allé trop loin. « Il en est fâché, et se repend d'avoir publié cette brochure. »

Les Archives cantonales vaudoises nous apprennent que le 8 mars, Berne informe le bailli de Lausanne, Béat-Albert Tscharner, de la déclaration faite à Echallens par le coupable, et donne l'ordre de convoquer Tarin et de faire rapport. Le 27 mars, Berne avise le bailli que l'abbé Favre pourrait être obligé à comparaître à nouveau devant le bailli d'Echallens, sans que la ville de Lausanne ait à s'occuper de l'affaire. Le 31 mars, nouvel ordre : sermoner l'imprimeur Tarin, détruire les exemplaires restants de la brochure. Enfin, le 1er juin, Berne prie le bailli de demander à l'abbé Favre de nouvelles excuses. Il sera vivement remis à l'ordre sous peine d'expulsion.

En 1791, 1792 et 1793 l'abbé Favre est aumônier de nombreuses dames françaises réfugiées à Lausanne. C'est probablement aussi à cette époque qu'il officie dans son oratoire de la rue du Pré. Des nobles paroissiens et paroissiennes d'alors, Favre a laissé une liste où l'on remarque les plus grands noms de l'armorial de Franche-Comté, du Daufimé, de Paris, du Languedoc et d'autres régions de la France. Il n'était du reste plus le seul prêtre à Lausanne. Pendant plusieurs années, l'archevêque d'Embrun y résida, et l'évêque de Valences et celui de Langres et le grand vicaire de Boisdeffre. A certains moments, il y eut jusqu'à

cent-cinquante prêtres sur les rives du Flon. Des pasteurs firent même en leur faveur des collectes dans les temples. Un curé savoyard, l'abbé Baret, fut deux ans précepteur des enfants du pasteur Secretan fils. C'est l'époque où la baronne d'Olcah, dont malgré les travaux du Père Berthier, de Maxime Reymond et de la princesse Sayn-Wiggenstein-Sayn, le mystère n'a pas encore été entièrement percé, eut à Lausanne sa chapelle privée et son aumônier : chapelle qui fut le début de la paroisse catholique actuelle. L'abbé Favre connut fort bien la baronne ; il en parle comme d'une dame « bienfaisante et très respectable, distinguée par la droiture de ses mœurs et sa bienfaisance encore plus que par la noblesse de sa naissance ».

Malgré le concours de tant de confrères, la masse des émigrés surchargea l'abbé Favre. Il gémissait de l'affluence dominicale de la « populace savoyarde » qui, fuyant des Jacobins, venait entendre la messe à Lausanne.

Il eut bientôt des sujets plus réels de gémissements. Subitement, le bailli lui donne l'ordre de cesser ses fonctions : le 24 septembre 1793, il regagne Bretigny, « volé et dépouillé ».

Etait-ce un effet lointain du *Mémoire* contre M. d'Odet ? Favre avait-il commis une nouvelle imprudence ? Le nombre des auditeurs à sa messe avait-il attiré l'attention et les plaintes des pasteurs ? Le bailli s'était-il tout d'un coup décidé à appliquer les vieilles lois consistoriales qui n'avaient jamais été abrogées ?

En tout cas, le général de Buren qui, en 1793, succéda comme bailli au colonel d'Erlach, l'ami de Joseph de Maistre, ne prit pas d'autres mesures contre d'autres prêtres. L'abbé Grasset, chanoine de Salins, vicaire général de Mgr de Lessin, archevêque d'Embrun, continua à officier chez Mme d'Olcah. Certains dimanches il y avait plus de quarante messes célébrées dans des oratoires de fortune et des vêpres, des Saluts au Saint Sacrement. Le vicaire général d'Annecy, qui fut plus tard évêque, l'abbé Bigex, résidait chez la générale de Charrière à Petit-Bien, où il avait une chapelle. Une note d'état-civil précise qu'il y faisait ordinairement le service « avec la permission de qui de droit ». Il y bénit des mariages notamment. Le bailli de Buren était en bons termes avec Bigex. Le 15 février 1794 il donne un permis de séjour à un prêtre du diocèse d'Annecy sur la simple demande du vicaire général, attestant que « le sieur Peillex était un prêtre de saine doctrine et de sûre conduite » et qu'il n'y avait « pas d'obstacle de sa part à ce qu'il obtienne la permission qu'il aura l'honneur de solli-

citer de Mgr le bailli ». En 1795, de Lausanne, où il habitait depuis cinq ans, l'archevêque d'Embrun écrivait à Mgr d'Odet, nouvellement élu : « Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, Monseigneur, mais je connais votre mérite et la renommée m'a appris combien vous étiez digne de la place que vous occupez. M. l'abbé Grasset est chargé, de la part du clergé français qui habite Lausanne, de vous dire la joie que nous avons tous ressentie à la nouvelle de votre nomination. »

Ce n'est qu'en 1796 que Berne renvoya les émigrés. Dès 1792 l'ambassadeur de France multipliait les démarches à cet effet. Dans son remarquable ouvrage sur l'*Emigration*, Tobie de Rémy a raconté les phases de cette quête [1]. Au printemps 1796, réunis en Singine, les délégués des Gouvernements de Berne, Fribourg et Soleure s'entretenaient des mesures à prendre. Depuis les victoires d'Italie, la France se faisait pressante. L'ambassadeur exigeait le départ de tous les réfugiés, laïcs et ecclésiastiques. Berne décida à obtempérer à l'ordre de la puissante voisine. Mais il y eut plus d'une dérogation. Cette mesure politique ne fut pas, comme le pense le P. Berthier, l'effet d'une réaction protestante anti-catholique. L'abbé Grasset obtint une prolongation de séjour. A la demande de la baronne d'Olcah, l'abbé Vivian, âgé de 67 ans, presque sourd et sans ressources, put rester à Lausanne. Cet archiprêtre lyonnais devint l'aumônier de la baronne ; puis le premier curé de Lausanne jusqu'à sa mort en 1811 ; et son successeur, Balbès, originaire de Bretagne, séminariste d'Avignon, pendant quinze ans ouvrier-menuisier à Lausanne, acheva alors sa théologie au Séminaire de Fribourg pour devenir « ministre du culte catholique » reconnu par l'Etat de Vaud.

Vieux, malade, l'abbé Favre finit mélancoliquement sa longue existence dans la solitude de Bretigny. Avait-il été « volé et dépouillé » ? Je l'ignore. Eut-il recours aux soins du chirurgien Matthey établi alors à Bretigny ou à son collègue Kurth d'Echallens, spécialisé dans la chasse du vers solitaire, ou au jeune docteur Gottofrey, frais émoulu de Strasbourg et de Montpellier, et qui avait accompagné, en Russie, l'ambassadeur de Pologne, ou simplement à son confrère l'abbé Lonchamp, ancien curé de Beaufort, autorisé à pratiquer l'art médical dans le bailliage, « pour son adresse et sa conscience », et auquel, avec l'assentiment de Berne et de Fribourg, la commune de Malapalud offrit

[1] T. DE RÆMY, *L'immigration française dans le canton de Fribourg*. Fribourg 1935.

la bourgeoisie gratuite ? A 89 ans, l'abbé Favre s'éteignit le 3 mai 1795 ; il fut enseveli à Assens.

Enigmatique demeure par bien des aspects le caractère de l'abbé Favre, et plus d'un point de son existence agitée. Les louanges dont l'ont comblé Berchtold et Daguet ne sont pas dues qu'à l'intérêt porté à sa personne. Le jugement du P. Berthier me paraît trop sévère. Il voit en lui un « singulier personnage, mélange de vanité puérile et d'esprit inquiet, toujours préoccupé de lui-même, qui a pris soin de faire connaître avec une naïveté amusante et dans les plus petits détails, tous ses avantages intellectuels, moraux et physiques ; il note que l'épitaphe qu'il s'était composée est un « chef-d'œuvre de fatuité inconsciente ».

Ce portrait n'est pas faux. Il est incomplet. L'inquiétude, la vanité amusante de l'abbé Favre ne sont pas tout son caractère. Il y a chez lui un homme qui fut fidèle à ses amitiés, qui ne manqua pas de courage même si ce courage est parfois entêtement. Favre avait une culture étendue, et des dons du cœur. L'amitié du Dr Tissot en est une garantie, comme l'estime, dont pendant plus de trente ans, il jouit dans une ville où la qualité de catholique — à moins d'être portée par de nobles et riches personnages — n'était pas une recommandation. Et sur la doctrine il ne fit jamais de concession ; il ne fut jamais tenté, malgré les avantages matériels qu'il aurait pu retirer d'une conversion au protestantisme, de devenir un « prosélyte ». Enfin il était aimé des braves paysans de son bailliage, et plusieurs de ses confrères ne lui marchandèrent pas leur sympathie, malgré son humeur souvent difficile.

L'abbé Favre ne fut pas un mauvais prêtre. Ses mœurs n'ont été l'objet d'aucune critique. Il avait sans doute une conception personnelle de l'obéissance qu'il devait à ses Supérieurs ecclésiastiques ; mais s'il fut en conflit avec Mgr de Boccard ou avec tel confrère, il vécut en bons termes avec d'autres de ses évêques ou de ses pairs. On ne peut dire, avec de Montet, qu'il fut « toujours en guerre avec le clergé ». Je ne sais en quelle mesure il faut faire état de l'affirmation de Daguet, que Favre fut en compétition avec l'abbé de Boccard pour la succession de Mgr Duding et qu'il eut alors des chances de parvenir à l'épiscopat ; mais il est certain qu'il jouit de la bienveillance de plusieurs prélats.

L'abbé Favre fut d'humeur procédurière, comme beaucoup de Vaudois de son temps. On sait que dans ses conseils suprêmes, le major Davel mit en garde ses compatriotes contre leur manie des procès. Son ministère clandestin, protégé durant si longtemps par Leurs Excel-

lences de Berne, est un curieux exemple des rapports de l'Eglise et de l'Etat au XVIIIe siècle, dans un pays mixte. Rapports entre un souverain protestant qui met en veilleuse des lois prohibant sévèrement le culte catholique ; rapports aussi d'un souverain protestant avec l'évêque, dont il ne reconnaît pas le pouvoir sur l'un de ses prêtres. Le cas de l'abbé Favre pourrait fournir des indications précieuses pour une étude de tels rapports, comme aussi de ceux, en un même bailliage, entre deux Etats de confessions différentes.

Les *Lettres édifiantes et curieuses* ne sont certes pas comparables aux *Provinciales* de Pascal. Mais dans notre littérature elles apportent un ton vif en des polémiques subtiles et emportées. Querelles du passé, curiosité et non édification. Mais le jeune lévite qui rêvait partir évangéliser le monde, l'aumônier dévoué, valent mieux que le polémiste.

Enigme et aventures : ce Vaudois de Bretigny demeure une figure représentative de son époque, et malgré ses défauts, attachante. Il ne manque pas de mérites, ce prêtre cultivé et pieux qui exerça un ministère discret et difficile, avec persévérance, et qui sans ostentation, mais avec une fermeté qui imposait le respect, rendit sa religion moins étrangère à Lausanne.